

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 78 (1952)  
**Heft:** 17

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

**Abonnements :**

Suisse : 1 an, 24 francs  
Etranger : 28 francs

Pour sociétaires :  
Suisse : 1 an, 20 francs  
Etranger : 25 francs

Pour les abonnements  
s'adresser à :

**Administration**  
de « *Bulletin technique*  
de la Suisse romande »  
Librairie Rouge & Cie  
S. A., Lausanne

Compte de chèques pos-  
taux II. 5775, à Lausanne

Prix du numéro : Fr. 1.40

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; Secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg : MM. P. Joye, professeur ; E. Lateltin, architecte — Vaud : MM. F. Chenaux, ingénieur ; H. Matti, ingénieur ; E. D'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. L. Archinard, ingénieur ; Cl. Grosgrain, architecte ; E. Martin, architecte ; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. J. Dubuis, ingénieur ; D. Burgen, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin Technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

**Tarif des annonces**

Le millimètre  
(larg. 47 mm) 24 cts

Réclames : 60 cts le mm  
(largeur 95 mm)

Rabais pour annonces  
répétées

**annonces Suisses S.A.**



5 Rue Centrale, Tél. 223326  
Lausanne et succursales

**SOMMAIRE :** *L'aménagement de la chute de Salanfe* (Communiqué par Salanfe S. A., à Vernayaz). — **BIBLIOGRAPHIE.** — **DIVERS :** *Centrale hydro-électrique de Gondo.* — **CARNET DES CONCOURS :** *Décoration par une œuvre de sculpture de l'entrée de la clinique ophtalmologique de Genève.* — **Avis à nos abonnés.** — **SERVICE DE PLACEMENT.** — **DOCUMENTATION GÉNÉRALE.** — **DOCUMENTATION DU BATIMENT.** — **NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.**

## L'AMÉNAGEMENT DE LA CHUTE DE SALANFE

(Communiqué par SALANFE S. A. à Vernayaz)

### 1. Généralités

Les années de guerre et d'après-guerre virent en Suisse romande l'achèvement des grandes centrales au fil de l'eau de Verbois et de Lavey ainsi que celle de Rossens qui dispose d'une certaine accumulation. Dès cette époque, la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse (E. O. S.) se rendit compte de la nécessité de construire de grandes centrales à accumulation, seules capables de répondre à la demande sans cesse croissante d'énergie d'hiver de haute qualité. C'est dans ce but qu'au cours des années 1947 à 1950 déjà, un bassin de retenue de 20 millions de m<sup>3</sup> à la cote supérieure de 2187 m, fut construit dans le val de Cleuson. L'eau accumulée dans ce bassin est pompée par quatre pompes de 570 CV dans le lac artificiel du val des Dix, pour être ensuite utilisée par la centrale de Chandoline, près de Sion.

En 1945, E. O. S. et Lonza S. A., à Bâle, entreprirent l'étude de la création d'un bassin de retenue d'une capacité d'environ 40 millions de m<sup>3</sup>, sur le Plan de Salanfe situé au-dessus de Vernayaz, au flanc sud des Dents du Midi (fig. 1). La pente relative du bassin versant de 18,4 km<sup>2</sup> est compensée par l'apport des eaux de la Saufla, torrent qui coule dans le bassin de Clusanfe à l'ouest de Salanfe. Le résultat de cette étude fut la fondation, le 6 octobre 1947, de la Salanfe S. A., avec siège à Vernayaz, dont le capital de 18 millions de francs appartient, par moitié, aux deux sociétés fondatrices.

La Salanfe S. A. acquit des communes de Salvan, Vernayaz et Evionnaz les concessions des eaux de la Salanfe, et des communes de Champéry, Val d'Illiez, Troistorrents et Monthey,

celles des eaux de la Saufla. L'exécution du projet fut confiée à l'E. O. S. Dès 1947, celle-ci entreprit les travaux avec l'intention de les accélérer de façon à pouvoir produire, dès l'automne 1950, de l'énergie d'hiver avec le premier groupe. Or, E. O. S. avait prévu d'exécuter le barrage de Salanfe avec les installations de chantier libérées par la fin des travaux de Cleuson ; la prolongation de ces derniers, due aux interventions des autorités fédérales, empêcha par conséquent l'ouverture du chantier de Salanfe à l'époque fixée. Il fallut donc se contenter de ne bâtir, pour commencer, qu'un barrage auxiliaire créant un petit bassin de compensation, et d'exploiter la centrale au fil de l'eau. Par la suite, ce barrage auxiliaire se trouvera englobé dans l'ouvrage définitif.

### 2. Données hydrographiques

De 1929 à 1942, le Service fédéral des eaux a procédé à des relevés limnimétriques sur la Salanfe, dans le voisinage du barrage actuel. La comparaison des mesures avec celles faites au cours de nombreuses années dans diverses stations sur le Rhône et ses affluents entre Sion et le Léman, montre que la période de 1929 à 1942 peut être considérée comme normale au point de vue hydrographique.

Les eaux amenées dans le lac de Salanfe proviennent des trois bassins versants suivants :

a) Le bassin de la Salanfe d'une surface de 18,4 km<sup>2</sup> dont environ 11 % en glaciers. Il est limité par les Dents du Midi, la Tour Sallière et le Luisin. La glaciation y est peu importante ; ce qui est toutefois compensé par de très fortes précipitations.